

BELLON S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 août 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 août 2019)

BELLON S.A.
17-19, place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bellon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note 2.1.2 « *Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire* » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les modalités retenues et les incidences de la première application au 1^{er} septembre 2018 des normes IFRS 9 « *Instruments financiers* » et IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* » ;
- sur la note 4.28 « *Evènements postérieurs à la clôture* » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit la décision prise le 18 décembre 2019 par l'Autorité de la concurrence à l'encontre de plusieurs émetteurs de cartes-restaurant en France, dont Sodexo, et la position retenue par la Société dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- la société Bellon a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a également évalué s'il existait des indices de perte de valeur sur les actifs à durée d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans les notes 2.8 et 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité et nous avons vérifié que la note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- les provisions couvrant les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans les notes 2.17 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que leurs conclusions et nous avons vérifié que la note 4.16 fournissait une information appropriée.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-

102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que le président du Directoire n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

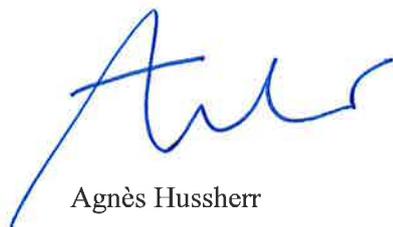
du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Husserr

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Hervé Chopin

COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOÛT 2019

1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	3	21 954	20 407
Coût des ventes	4.1	(18 756)	(17 320)
Marge brute		3 198	3 087
Charges administratives et commerciales	4.1	(2 007)	(1 969)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	3 et 4.8	2	4
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	3	1 193	1 122
Autres produits opérationnels	4.1	9	10
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	4.1	(150)	(141)
Résultat opérationnel		1 050	991
Produits financiers	4.2	38	43
Charges financières	4.2	(144)	(146)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	4.8	4	2
Résultat avant impôt		950	890
Impôt sur les résultats	4.3	(277)	(245)
Résultat net		673	646
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		435	417
PART REVENANT AU GROUPE		237	229

2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2018-2019	2017-2018
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		673	646
Éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4.10.2 et 4.13		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	4.15 et 4.13		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	4.15 et 4.13		
Écarts de conversion		190	(245)
Écarts de conversion transférés en résultat		(3)	
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	4.13		
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	4.13 et 4.8	(7)	(1)
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	4.16.1 et 4.13	4	79
Variation de la juste valeur des actifs financiers réévalués par le biais des autres éléments du résultat global	2.1.2, 4.10.2 et 4.13	62	
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	4.13	(5)	(13)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL APRES IMPOTS		241	(180)
RESULTAT GLOBAL		914	466
Dont :			
Part revenant au Groupe		328	161
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		586	305

3 État consolidé de la situation financière

Actif

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	4.4	685	619
Ecart d'acquisition	4.5	6 364	5 869
Autres immobilisations incorporelles	4.6	801	704
Investissements clients	4.7	626	558
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.8	62	83
Actifs financiers non courants	4.10	291	158
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	4	3
Autres actifs non courants	4.11	21	18
Impôts différés	4.19	99	105
TOTAL ACTIF NON COURANT		8 952	8 117
ACTIF COURANT			
Actifs financiers courants	4.10	58	36
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	7	15
Stocks		294	280
Créances d'impôt	4.11	125	176
Clients et autres créances	4.11	4 626	4 121
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	4.10	1 120	1 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.12	1 807	1 673
TOTAL ACTIF COURANT		8 038	7 343
TOTAL DE L'ACTIF		16 990	15 460

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital		0	0
Primes d'émission		285	285
Réserves et résultats non distribués		951	642
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		1 236	927
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		2 373	2 042
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 610	2 969
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières	4.14	3 962	3 972
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	2	7
Avantages au personnel	4.16	404	391
Autres passifs non courants	4.18	171	190
Provisions	4.17	88	88
Impôts différés	4.19	151	126
TOTAL PASSIF NON COURANT		4 779	4 774
PASSIF COURANT			
Découverts bancaires	4.12	35	28
Emprunts et dettes financières	4.14	534	514
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	1	1
Dettes d'impôt		99	98
Provisions	4.17	58	73
Fournisseurs et autres dettes	4.18	4 894	4 223
Chèques et Cartes de Services à rembourser		2 981	2 780
TOTAL PASSIF COURANT		8 602	7 717
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		16 990	15 460

4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2018-2019	2017-2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat opérationnel des sociétés intégrées		1 050	988
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		365	317
Provisions		(39)	(15)
Résultat net d'impôt des cessions et autres éléments sans impact trésorerie		(3)	20
Produits des participations		50	19
Intérêts payés		(142)	(133)
Intérêts encaissés		39	49
Impôts payés		(205)	(128)
Autofinancement		1 115	1 117
Variation du BFR lié à l'activité		129	(7)
Variation des stocks		(3)	(6)
Variation des clients et autres créances		(384)	(160)
Variation des fournisseurs et autres dettes		406	193
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		164	194
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses		(53)	(228)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		1 245	1 110
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(400)	(329)
Cessions d'immobilisations		17	31
Variation des investissements clients	4.7	(31)	11
Variation des actifs financiers et participations mises en équivalence		(94)	(40)
Acquisitions de filiales		(308)	(683)
Cessions de filiales		7	11
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(809)	(1 000)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.13	(14)	(13)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(247)	(254)
Achats d'actions propres	4.13	(1)	1
Augmentation de capital		1	1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(11)	(487)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle		5	25
Émissions d'emprunts et dettes financières (hors location financement)	4.14	534	710
Remboursements d'emprunts et dettes financières	4.14	(631)	(388)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(365)	(405)
VARIATION DE TRESORERIE		70	(295)
Incidence des différences de change et autres		58	(132)
Trésorerie à l'ouverture		1 645	2 072
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.12	1 773	1 645

5 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION	ACTIONS PROPRES	RESERVES ET RESULTAT	ÉCARTS DE CONVERSION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
							PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Notes									
Capitaux propres au 31 août 2017	24 255		285	(23)	923	(258)	927	2 255	3 182
Résultat net					229		229	417	646
Autres éléments du résultat global nets d'impôts					24	(92)	(68)	(112)	(180)
Résultat global					253	(92)	161	305	466
Dividendes versés					(16)		(16)	(253)	(269)
Réduction de capital par annulation d'actions propres			(130)	130					
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)					16		16	27	43
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle					(157)		(157)	(287)	(444)
Autres variations ⁽¹⁾					(4)		(4)	(6)	(9)
Capitaux propres au 31 août 2018	24 255		155	107	1 015	(350)	927	2 042	2 969
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 ⁽¹⁾					(12)		(12)	(22)	(34)
Capitaux propres au 1^{er} septembre 2018	24 255		155	107	1 003	(350)	915	2 020	2 935
Résultat net					237		237	435	672
Autres éléments du résultat global nets d'impôts					20	71	91	151	242
Résultat global					257	71	328	586	914
Dividendes versés					(10)		(10)	(253)	(263)
Réduction de capital par annulation d'actions propres			(2)	2					
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)					12		12	21	33
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle					(2)		(2)	(3)	(5)
Autres variations ⁽¹⁾					(5)		(5)	1	(4)
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2019	24 255		155	107	1 255	(279)	1 238	2 372	3 610

(1) Y compris les effets de l'hyperinflation et la comptabilisation d'engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Bellon S.A est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Pour les besoins de ce document, « Bellon » signifie Bellon S.A., « le groupe » signifie l'ensemble de Bellon S.A. et du groupe Sodexo, et « Sodexo » ou « le groupe Sodexo » signifie l'ensemble de Sodexo S.A et ses filiales consolidées.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. ont été arrêtés par le Directoire en date du 9 janvier 2020 et présentés au conseil de surveillance le même jour. Ils seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 27 mai 2020.

1. FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Groupe Sodexo a renforcé significativement son offre Services aux Particuliers et à Domicile, notamment dans le secteur des crèches privées, avec l'acquisition de Crèches de France et Elly & Stoffl en Allemagne, et sur le secteur des soins à domicile, avec l'acquisition de The Good Care Group au Royaume-Uni, Domicil + en France et Pronep au Brésil. Sodexo a également fait l'acquisition de Novae Restauration en Suisse, d'Alliance in Partnership au Royaume-Uni en Éducation, ainsi que d'International Club of Suppliers aux Etats-Unis.

L'impact comptable des regroupements d'entreprises sur les comptes consolidés au 31 août 2019 est détaillé en note 4.22 « Regroupements d'entreprises ».

Par ailleurs, le Groupe Sodexo, via son fonds d'investissement stratégique, Sodexo Ventures, a investi dans Meican, société technologique chinoise spécialisée dans les solutions digitales sur le marché des services de restauration aux entreprises.

Enfin, le Groupe Sodexo a émis en juin 2019 un emprunt obligataire d'un montant de 250 millions de livres sterling à 9 ans (échéance juin 2028) et portant intérêt au taux effectif annuel de 1,814 %. Cette opération, largement sursouscrite et placée auprès d'investisseurs européens s'intègre dans une gestion active de la dette du Groupe Sodexo, afin de refinancer en partie les acquisitions britanniques de cette année et pour permettre une couverture naturelle des actifs en livre sterling.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Bases de préparation des états financiers

2.1.1 Base de préparation des informations financières 2018-2019

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Bellon ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/commission/index_en).

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Concernant les normes IFRS applicables au Groupe, les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de la Société. Ainsi, les éventuelles différences entre les deux référentiels, liées au décalage dans le temps de l'approbation par l'Union européenne, sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Les chiffres figurant dans les tableaux ont été préparés en milliers d'euros et sont présentés et arrondis en millions d'euros (sauf indication contraire).

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 août 2019 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 août 2018, à l'exception de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 15 telle que décrite ci-dessous.

2.1.2.1. Première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'instruments financiers. Ces principes ont remplacé, pour le Groupe, à compter du 1er septembre 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, qui déterminent les règles d'évaluation et de comptabilisation à appliquer, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1er volet),
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes de crédit avérées (2e volet), et
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture (3e volet).

La nature et les impacts des principaux changements de méthodes comptables résultant de l'application d'IFRS 9 sont résumées dans les paragraphes ci-après.

Volet 1 : Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs. Les quatre catégories prévues par IAS 39 pour le classement des actifs financiers ont été remplacées par les trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation des actifs financiers défini par IAS 39, basé sur les pertes avérées, a été remplacé par un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, conduisant à reconnaître une dépréciation au titre des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des actifs financiers. Au sein du Groupe, ce nouveau modèle est uniquement applicable aux actifs financiers évalués au coût amorti (essentiellement constitués des créances commerciales). Son application a eu une incidence limitée sur les comptes consolidés du Groupe : la différence entre les pertes de crédit attendues à maturité – estimées par application de l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 – et la dépréciation comptabilisée au titre des pertes de crédit avérées a été estimée à 23 millions d'euros (avant impôt) au 1er septembre 2018.

Volet 3 : Comptabilité de couverture

Le Groupe a choisi d'adopter le nouveau modèle général de comptabilité de couverture introduit par IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et adopter une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures. Ces nouveaux principes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

La totalité de ces changements, en date de première application, s'établit à (34) millions d'euros (net d'impôt) et a été comptabilisée dans les capitaux propres au 1er septembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives présentées conformément à l'option offerte par les dispositions transitoires d'IFRS 9. Le tableau ci-après présente les impacts de première application comptabilisés par capitaux propres au 1er septembre 2018.

(en millions d'euros)	Impact au 1er septembre 2018
Dépréciation des actifs financiers	(23)
Impôts différés actif	6
Impôts différés passif sur plus-value à long terme	(17)
TOTAL	(34)

2.1.2.2. Première application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations y afférentes, pour le Groupe, à compter du 1er septembre 2018. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des instruments financiers et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes. IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires restent, sauf cas particuliers, valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15. Seul le traitement comptable de certains contrats relatifs aux Services sur Site a été modifié pour refléter la requalification entre agent et principal et la comptabilisation en déduction du chiffre d'affaires des redevances ou loyers payés à nos clients dans certaines situations (précédemment comptabilisées en charges d'exploitation).

Le Groupe étant très peu impacté par la première application de la norme IFRS 15 compte tenu de la nature de ses activités, la méthode de transition dite de « rattrapage cumulatif » a été retenue, considérant que cette méthode ne fausserait pas la comparabilité des données entre 2018 et 2019. L'impact constaté dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice est négatif à hauteur de - 1 million d'euros. L'impact sur l'exercice n'est pas matériel.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par le Groupe sont développés dans la note 2.22.2.

2.1.3 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er septembre 2018.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de l'application des autres textes sur ses comptes consolidés.

• **IFRS 16 « Contrats de location », applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019**

La norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location, sauf exemptions pour les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, devront désormais être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et d'une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers fixes à payer sur la durée raisonnablement certaine de location du contrat de location (durée tenant compte des options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice est attendu). IFRS 16 affectera également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers).

La mise en œuvre d'IFRS 16 a fait l'objet d'un projet dédié au sein du Groupe. Le travail de recensement des contrats de location s'est poursuivi durant l'exercice à travers les différents segments et régions. Le Groupe a par ailleurs procédé au cours de l'exercice à l'adaptation de ses processus et de ses systèmes d'information afin d'être en mesure de présenter des états financiers conformes aux dispositions d'IFRS 16 à compter de l'exercice 2019-2020. Au 31 août 2019, le Groupe a finalisé le recensement des contrats et déploie son outil dédié au suivi et à la comptabilisation des contrats de location.

Le Groupe appliquera IFRS 16 à compter du 1^{er} septembre 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée sans retraitement des périodes comparatives. Le Groupe a par ailleurs choisi d'utiliser les deux exemptions proposées par la norme (contrats dont la durée est inférieure à 12 mois et contrats portant sur des actifs de faible valeur).

Sous réserve de l'évolution des discussions en cours à l'IFRIC et à l'IASB, le Groupe estime que, sur la base du portefeuille de contrats existants et des dispositions contractuelles à date, le montant de la dette à reconnaître au bilan pourrait être proche d'1,3 milliard d'euros. Ces impacts à l'ouverture ne sont pas directement comparables aux engagements de location simple hors-bilan tels que présentés dans la note 4.23.2. La différence s'explique principalement par la différence de durée de location (durée raisonnablement certaine de location retenue pour la détermination de la dette locative à reconnaître conformément à IFRS 16, généralement plus longue que la durée non-résiliable des contrats de location utilisée pour la détermination des engagements hors-bilan), partiellement compensée par l'effet d'actualisation.

• **IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019**

L'interprétation IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat », concernant la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables.

Les impacts éventuels de cette interprétation sont en cours d'analyse.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.9 à 4.11) ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. note 4.15) ;
- les provisions et litiges (cf. notes 4.17 et 4.27) ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 4.16) ;
- l'activation des impôts différés (cf. note 4.19) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 4.21) ;
- la valorisation des *écarts d'acquisitions* et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 4.22).

2.3 Principes et méthodes de consolidation

2.3.1 Transactions intragroupe

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3.2 Méthode de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par Sodexo S.A., directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantifs. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Sodexo S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Sodexo S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Sodexo a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de service de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice est présenté en note 6 « Périmètre de consolidation ».

2.3.3 Conversion

Les taux de change retenus proviennent des cotations de la Banque centrale européenne et des grandes places financières internationales.

2.3.3.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.3.3.2 ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES

Pays à monnaie stable

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

Pays hyper-inflationnistes

Pour les pays hyper-inflationnistes, l'écart entre le résultat converti au cours moyen et le résultat converti au cours de clôture est porté en charges et produits financiers.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine figure parmi les pays hyper-inflationnistes. Les impacts de l'hyperinflation de ce pays sont, sur l'exercice, non significatifs aux bornes du Groupe.

2.4 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de la première consolidation d'une filiale ou participation, le Groupe évalue l'ensemble des éléments identifiables acquis à leur juste valeur à cette date. Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise ou d'analyses complémentaires en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises sont inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 2.8 « Dépréciation d'actifs ». Les pertes de valeurs éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

2.4.1 Ecarts d'acquisition

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne écarts d'acquisition.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

2.4.2 Acquisitions à conditions avantageuses

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

2.4.3 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris les écarts d'acquisition) reste inchangée.

2.4.4 Ajustements et/ou compléments de prix

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

2.4.5 Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination de l'écart d'acquisition à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément de l'écart d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-4 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement.

Compte tenu des caractéristiques juridiques des baux commerciaux français, les droits au bail sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Bateaux et pontons flottants (selon les composants)	5 à 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel pourrait subir une perte de valeur.

2.7 Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est constatée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière au commencement du contrat de location ;
- la dette correspondante est enregistrée en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une assurance raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat.

2.8 Dépréciation d'actifs

2.8.1 Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeurs comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

2.8.2 Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée

Les écarts d'acquisitions et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par la réalisation de l'analyse sur la base des données au 31 août.

2.8.2.1 UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de valorisation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les écarts d'acquisitions sont suivis par le Groupe.

Depuis l'exercice 2016-2017, les écarts d'acquisitions sont suivis avec un découpage par secteurs opérationnels, tels qu'ils ressortent de l'organisation du Groupe (voir note 3) :

- l'activité Services sur Site :
 - Entreprises et Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
 - Santé, regroupé avec Séniors
 - Éducation, regroupant Écoles et Universités

- l'activité Services Avantages & Récompenses constitue quant à elle une seule UGT.

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisitions ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur opérationnel avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- les écarts d'acquisition qui leur sont affectés dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients et le besoin en fonds de roulement net.

2.8.2.2 INDICES DE PERTES DE VALEUR

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les unités génératrices de trésorerie portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que sur les évolutions du marché.

2.8.2.3 METHODE DE DETERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans. Ces plans d'activités ont été établis pour chaque secteur opérationnel résultant de la nouvelle organisation du Groupe, décrite en note 3.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat d'exploitation en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur opérationnel concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles ce secteur opérationnel est opéré.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées pour le secteur opérationnel concerné.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation de l'exercice sont décrits en note 4.9 « Dépréciation d'actifs ».

2.8.2.4 COMPTABILISATION DES PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

2.8.3 Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un écart d'acquisition, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.9 Investissements clients

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe est amené à réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. La durée d'amortissement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat. L'amortissement de ces actifs est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la durée de la prestation.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ils sont valorisés selon la méthode du FIFO – premier entré premier sorti.

2.11 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Elles font l'objet d'une dépréciation, correspondant aux pertes attendues estimées, déterminées par application d'une matrice de dépréciation (application du modèle de dépréciation simplifié prévu par la norme IFRS 9). Cette approche consiste à appliquer, par tranche de la balance âgée, un taux de dépréciation fonction de l'historique de pertes de crédit ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des éléments de nature prospective.

2.12 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché, de transactions récentes ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

2.12.1 Actifs financiers

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** regroupent les participations non consolidées, instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sur option irrévocable du Groupe. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre ;
- **les actifs financiers évalués au coût amorti** sont des instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ils regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont initialement enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs). Ces actifs font l'objet d'une dépréciation correspondant aux pertes attendues estimées ;
- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat** incluent les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois, les fonds réservés, ainsi que les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme (instruments non éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global). Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier, à l'exception de la variation de juste valeur des actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, présentée en résultat d'exploitation.

2.12.2 Instruments financiers dérivés

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.12.3 Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32. Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle correspondant ; et
- constatation d'un écart d'acquisition complémentaire pour le solde.

2.12.4 Emprunts bancaires et obligataires

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont investis dans des fonds monétaires « court terme » ou monétaires « standards » agréés au titre du nouveau règlement de l'Union européenne (fonds bénéficiant d'une présomption d'éligibilité en équivalents de trésorerie selon la position commune de l'ANC et de l'AMF du 27 novembre 2018) et ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Actions propres

Les actions de la société Bellon S.A. détenues par Bellon S.A. et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions auto détenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de la période.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

2.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;
- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
 - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
 - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (notamment aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies (voir note 4.16.1.3).

2.17.3 Autres avantages à long terme au personnel

Les autres avantages à long terme au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.18 Chèques et Cartes de Services à rembourser

Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Sodexo mais non encore remboursés aux affiliés.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'options potentiellement exerçables dont l'acquisition est attendue ainsi que le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les caractéristiques des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.21 « Paiements fondés sur des actions ».

2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.21 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (cf. note 2.1.2). Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale, dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné leur caractère court terme.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Présentation du compte de résultat par destination

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et
- les autres produits et charges opérationnels.

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante de Sodexo et de simplifier la comparaison avec ses principaux concurrents, le compte de résultat est modifié à compter de l'exercice 2017-2018, afin d'y inclure un résultat d'exploitation, qui ajouté aux « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », correspond au résultat opérationnel.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les éléments suivants :

- les plus ou moins-values liées à des changements de périmètre,
- les gains et pertes liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi,
- les coûts de restructuration et de rationalisation,
- les coûts liés aux acquisitions,
- les amortissements et dépréciations des relations clientèle et des marques,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- la dépréciation d'actifs non-courants ainsi que d'autres éléments significatifs inhabituels ou non récurrents.

Le résultat d'exploitation comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

L'information sectorielle est présentée sur la base du résultat d'exploitation, cet agrégat étant celui désormais suivi par le Comité Exécutif, principal décideur opérationnel.

2.22.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- **Services sur Site** : il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats, en tenant compte de notre qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent.

Dans le cas de prestations de services de restauration, le chiffre d'affaires est reconnu au moment du passage en caisse des clients (date à laquelle le contrôle des biens est transféré à ces derniers, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date). Dans le cas des services de facilities management, le chiffre d'affaires correspond principalement à des services habituels ou récurrents constitutifs d'obligations de prestation remplies progressivement, la réception et la consommation par les clients des avantages procurés par les prestations réalisées par le Groupe étant simultanées ; en conséquence, le Groupe applique la mesure de simplification prévue par la norme IFRS 15 et reconnaît le chiffre d'affaires pour le montant qu'il est en droit de facturer (facturation établie sur la base des prix contractuels qui constituent les prix de ventes spécifiques des différents services promis).

Ainsi, pour l'essentiel des Services sur Site, comptabilisation du chiffre d'affaires et facturation sont concomitantes.

Distinction Agent-Principal :

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire. Il convient de noter que le traitement comptable a été réapprécié dans le cadre de la première application de la norme IFRS 15 conduisant à la requalification de certains contrats d'agent à principal (contrats relatifs notamment aux opérations pour lesquelles nous avons recours à des sous-traitants dans nos activités de facilities management), et d'autres de principal à agent.

Contreparties payables aux clients :

Dans certaines situations, et ce principalement à la demande des clients, le Groupe peut être amené à payer des redevances ou loyers concernant l'utilisation des espaces et équipements mis à sa disposition sur les sites afin de réaliser les prestations convenues. Conformément aux principes d'IFRS 15 relatifs aux contreparties payables au client, nous avons considéré que cette redevance devait être comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires correspondant (précédemment comptabilisée en charges d'exploitation) ;

- **Services Avantages & Récompenses** : le chiffre d'affaires des Services Avantages & Récompenses comprend principalement les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés.

Les commissions reçues des clients sont comptabilisées lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ou lorsque les cartes sont créditées ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors du remboursement des chèques ou de l'utilisation des cartes. Les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement. Il convient de noter qu'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement significatif de reconnaissance du chiffre d'affaires pour l'activité Avantages et Récompenses.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. La composante financière de chacun des contrats est considérée comme négligeable et, par conséquent, n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 15.

2.22.3 Remises, rabais et ristournes

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement en denrées et autres produits avec ses fournisseurs et distributeurs, le Groupe peut obtenir des remises, rabais ou ristournes au titre des achats réalisés dans le cadre de ces contrats. Ces remises, rabais ou ristournes sont acquis en fonction de volumes d'achats réalisés dans le cadre du contrat, ou lorsque les achats réalisés sur une certaine période excèdent certains seuils définis contractuellement, ou encore, prennent la forme de montants fixes en contrepartie de certains engagements comme des clauses d'exclusivité pour le fournisseur. Les remises, rabais ou ristournes restent acquis au Groupe sous réserve du respect du contrat client et de la législation applicable. La méthode de comptabilisation de ces remises, rabais ou ristournes est la suivante :

- ceux acquis dans le cadre des contrats de restauration ou services de facilities management sont comptabilisés en réduction du coût des ventes ;
- ceux liés à des achats faits dans le cadre de services de gestion des approvisionnements sont comptabilisés en chiffre d'affaires.

Ils sont généralement reconnus durant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont reconnus en proportion des achats déjà réalisés dès lors que nous estimons probable le fait que les volumes d'achat dépasseront les seuils contractuels définis. Dans les cas où le Groupe n'estime pas probable que ses volumes d'achat dépasseront ces seuils contractuels, ces éléments sont reconnus dès lors que ces seuils sont atteints. Les remises, rabais et ristournes fixes sont reconnus immédiatement sauf si certaines conditions doivent être remplies pour les acquérir, ou s'il existe une relation clairement établie entre ce montant promis et les volumes d'achats futurs. Dans de tels cas, le Groupe reconnaît ces remises, rabais et ristournes fixes sur la durée de l'engagement.

2.22.4 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé par les filiales françaises au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'État, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés, y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en France par la

3^e loi de finances rectificative pour 2012, sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

2.23 Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

3. SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne telles qu'elles sont suivies par le Comité Exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel : Services sur Site, d'une part, et Services Avantages et Récompenses, d'autre part.

Pour l'activité Services sur Site, à compter de l'exercice 2016-2017 le Groupe a mis en place un suivi des segments mondiaux de clientèle au lieu du suivi antérieur par zones géographiques, afin de s'aligner sur la nouvelle organisation mise progressivement en place depuis septembre 2015. En effet, le Groupe s'est progressivement adapté en structurant son activité Services sur Site par segments mondiaux de clientèle, dans l'optique de mieux accompagner et servir ses clients, qu'ils soient locaux ou internationaux, et en mettant en place des fonctions mondiales destinées à optimiser et à standardiser les processus liés à ses offres de services et à ses activités fonctionnelles. Ces segments mondiaux de clientèle répondent à la définition de secteurs opérationnels selon IFRS 8.

Dans le cadre du suivi des activités des Services sur Site comme indiqué en note 2.22.1, le Groupe a introduit à compter de l'exercice 2017-2018, le résultat d'exploitation qui fait l'objet d'un suivi par segment avec le chiffre d'affaires au lieu du résultat opérationnel. Les secteurs opérationnels et regroupements de secteurs opérationnels présentés sont désormais les suivants :

- l'activité Services sur Site :
 - Entreprises et Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
 - Santé, regroupé avec Séniors
 - Éducation, regroupant Écoles et Universités
- l'activité Services Avantages et Récompenses.

Les secteurs opérationnels ayant fait l'objet de regroupements, au sein de chacune de ces activités, réalisent des opérations similaires, tant par la nature des services rendus que par les processus et méthodes employés pour fournir ces services, et présentent des caractéristiques économiques communes, notamment des taux de marge assez proches.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, ces éléments ne faisant pas partie de la mesure de la performance de chaque secteur par le principal décideur opérationnel.

Depuis le début de l'exercice 2018-2019, certains contrats ont été réaffectés entre segments. Le changement le plus important concerne quelques pays européens où, à l'issue de plusieurs années de restructurations, l'activité est dorénavant segmentée. Ainsi, les activités opérées en Hôpitaux et en Seniors ont été transférées du segment Entreprises & Administrations (où toutes les activités non segmentées sont reportées) au segment Santé & Seniors.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.1 Par secteur d'activité

EXERCICE 2018-2019 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS	SANTE & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RECOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COUTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	21 067	11 577	5 210	4 280	888		21 954
Ventes interactivités (Groupe)					4	(4)	
TOTAL	21 067	11 577	5 210	4 280	892	(4)	21 954
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	1 046	486	341	219	274	(127)	1 193

(1) Nouvel agrégat du compte de résultat consolidé (voir note 2.22.1) incluant la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

EXERCICE 2017-2018 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS	SANTE & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RECOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COUTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	19 561	10 938	4 768	3 855	846		20 407
Ventes interactivités (Groupe)					4	(4)	
TOTAL	19 561	10 938	4 768	3 855	850	(4)	20 407
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	986	458	306	222	262	(126)	1 122

(1) Nouvel agrégat du compte de résultat consolidé (voir note 2.22.1) incluant la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

3.2 Par pays significatif

L'activité du Groupe est répartie sur 67 pays dont deux ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays de domiciliation) et les États-Unis. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

AU 31 AOÛT 2019 (en millions d'euros)	FRANCE	ÉTATS-UNIS	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 852	9 069	10 033	21 954
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 379	4 085	3 012	8 476

(1) Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

AU 31 AOÛT 2018 (en millions d'euros)	FRANCE	ÉTATS-UNIS	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 721	8 243	9 443	20 407
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 290	3 827	2 635	7 752

(1) Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

3.3 Par service

Le chiffre d'affaires par service se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Services de restauration	13 998	13 172
Services de facilities management	7 068	6 389
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES SERVICES SUR SITE	21 067	19 561
Services Avantages et Récompenses	892	850
Éliminations	(4)	(4)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	21 954	20 407

4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2019

4.1 Charges opérationnelles par nature et autre charges et produits opérationnels

4.1.1 Charges opérationnelles par nature

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(382)	(326)
Charges de personnel		
• Salaires	(8 250)	(7 615)
• Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(2 380)	(2 283)
Achats consommables et variations de stocks	(5 784)	(5 445)
Autres natures de charges ⁽²⁾	(4 107)	(3 745)
TOTAL	(20 902)	(19 414)

(1) Les autres charges de personnel incluent principalement les charges sociales. Elles comprennent également les charges relatives aux plans à prestations définies (note 4.17), aux régimes de retraites à contribution définie (note 4.16) et aux actions attribuées gratuitement (note 4.21).

(2) Les autres charges comprennent principalement les charges de location simple 349 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019 (343 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018), les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et les frais de déplacements.

4.1.2 Autres charges et produits opérationnels

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Gains liés à des changements de périmètre	9	3
Gains liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	1	
Autres	1	7
Total autres produits opérationnels	11	10
Coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation	(46)	(42)
Coûts liés aux acquisitions	(11)	(15)
Pertes liées à des changements de périmètre		(18)
Pertes liées aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	(4)	
Amortissements et dépréciations des relations clientèle et des marques	(85)	(52)
Autres	(4)	(14)
Total autres charges opérationnelles	(152)	(141)

4.2 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Coût de l'endettement brut ⁽¹⁾	(132)	(125)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	29	31
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(104)	(94)
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	7	3
Autres produits financiers ⁽²⁾	2	9
Autres charges financières	(5)	(11)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	0	(2)
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(6)	(7)
Ajustement monétaire lié au traitement de l'hyper inflation	(1)	
Variation de juste valeur des Instruments dérivés non qualifiés de couverture		
Autres		(1)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS, NET	(106)	(103)
Dont produits financiers	38	43
Dont charges financières	(144)	(146)

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

(2) Y compris, pour l'exercice 2017-2018, des produits d'intérêts de retard au titre du remboursement de la contribution sur dividendes et autres impôts pour 8 millions d'euros.

4.3 Impôt sur les résultats

4.3.1 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Résultat avant impôt	947	891
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(4)	(6)
Résultat comptable avant impôt	943	885
Taux d'impôt de Sodexo SA	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(325)	(305)
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	101	77
Remboursement de contribution additionnelle sur les dividendes versés	0	44
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(49)	(7)
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	(9)	(13)
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	12	5
Reports déficitaires générés au cours de l'exercice ou des exercices précédents n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	0	(40)
Charge d'impôt réelle	(269)	(239)
Retenues à la source	(8)	(6)
TOTAL IMPOT SUR LES RESULTATS	(277)	(245)

4.3.2 Ventilation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Charge d'impôt exigible	(295)	(217)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	(5)	(1)
Provisions pour risques fiscaux	2	(1)
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux, différences temporelles reportables	41	59
SOUS-TOTAL IMPOTS EXIGIBLES	(257)	(160)
Impôts différés liés à la naissance ou au renversement de différences temporelles	(29)	(55)
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	0	(21)
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux et pertes reportables	16	(4)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES	(12)	(80)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(269)	(239)

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 27,6 % pour l'exercice 2017-2018 à 29,4 % pour l'exercice 2018-2019. Cette hausse est notamment due au fait que l'exercice 2017-2018 incluait le remboursement de la contribution sur dividendes pour 44 millions d'euros.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Détail des immobilisations corporelles

Ces tableaux intègrent les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement.

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATERIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2017	57	460	73	590
Augmentations de l'exercice	6	175	44	225
Diminutions de l'exercice	(1)	(14)	(4)	(19)
Entrées de périmètre	2	40	7	49
Sorties de périmètre	(3)	(1)	0	(4)
Dotations aux amortissements	(3)	(179)	(18)	(199)
Écarts de conversion	(1)	(17)	0	(18)
Autres variations	(10)	28	(23)	(5)
Valeurs nettes au 31 août 2018	47	492	80	619
Augmentations de l'exercice	3	197	51	251
Diminutions de l'exercice	(1)	(18)	1	(18)
Variations de périmètre	25	13	0	38
Dotations aux amortissements	(9)	(185)	(22)	(216)
Écarts de conversion	0	9	1	10
Autres variations	3	27	(30)	0
Valeurs nettes au 31 août 2019	68	535	81	684

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Valeurs brutes	2 138	1 935
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 454)	(1 316)
Valeurs nettes	684	619

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

4.4.2 Détail des immobilisations corporelles en location financement

Ces contrats portent essentiellement sur des locations de cuisines et de leurs équipements ainsi que de matériel de bureau.

VALEURS NETTES (en millions d'euros)	CONSTRUCTIONS	MATERIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
31 août 2017	4	9		13
31 août 2018	2	8		10
31 août 2019	1	5		6

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Valeurs brutes	31	32
Amortissements et dépréciations cumulés	(25)	(22)
Valeurs nettes	6	10

L'échéancier des paiements sur les contrats de location financement figure en note 4.14.5.

4.5 Ecarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2019
Services aux Entreprises	1 001			23	1 024
Services aux Gouvernements	359			3	362
Sports & Loisirs	415	6		18	439
Énergie & Ressources	320			10	329
Autres activités non segmentées	325	107		7	438
Entreprises et Administrations	2 420	113		62	2 595
Santé	998			42	1 040
Séniors	424	117		14	554
Santé & Séniors	1 422	117		56	1 595
Écoles	352	78		11	441
Universités	855			46	901
Éducation	1 207	78		57	1 342
Services sur Site	5 049	307		174	5 531
Services Avantages et Récompenses	615			15	630
Sodexo	206				206
TOTAL GROUPE	5 870	462		188	6 364

Au cours de l'exercice 2018-2019, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés pour un montant global de 304 millions d'euros, suite notamment aux acquisitions d'International Club of Suppliers, de Novae Restauration, d'Alliance in Partnership pour l'activité Écoles, de Pronep pour l'activité Seniors et à la prise de contrôle de Crèches de France, de The Good Care Group, de Domicil + et d'Elly & Stoffl pour l'activité Services aux Particuliers et à Domicile. En outre, un ajustement de l'écart d'acquisition relatif à Centerplate Inc. a été constaté sur le segment Sports & Loisirs. Ces écarts d'acquisition sont provisoires.

Depuis le début de l'exercice 2018-2019, certains contrats ont été réaffectés entre segments. Le changement le plus important concerne quelques pays européens où, à l'issue de plusieurs années de restructurations, l'activité est dorénavant segmentée. Ainsi, les écarts d'acquisition antérieurement présentés parmi les activités non segmentées ont été revus en ce sens. Les activités opérées en Santé et en Seniors ont ainsi été transférées du segment Entreprises & Administrations (où toutes les activités non segmentées sont reportées) au segment Santé & Seniors.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2018
Services aux Entreprises	1 022	4		(25)	1 001
Services aux Gouvernements	357			2	359
Sports & Loisirs	64	353		(2)	415
Énergie & Ressources	302	35	(1)	(16)	320
Autres activités non segmentées	303	39		(17)	325
Entreprises et Administrations	2 048	431	(1)	(58)	2 420
Santé	992			6	998
Séniors	416	5		3	424
Santé & Séniors	1 408	5		9	1 422
Écoles	339	12		1	352
Universités	842			13	855
Éducation	1 181	12		14	1 207
Services sur Site	4 637	448	(1)	(35)	5 049
Services Avantages et Récompenses	671	14		(70)	615
Sodexo	206				206
TOTAL GROUPE	5 514	462	(1)	(105)	5 870

Au cours de l'exercice 2017-2018, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés suite notamment aux acquisitions de The Good Eating Company (Royaume Uni) pour l'activité Services aux Entreprises, de Morris Corporation (Australie) pour l'activité Énergie & Ressources, de Centerplate Inc. (Etats-Unis) pour l'activité Sports & Loisirs, Kim Yew (Singapour) pour l'activité Écoles et à la prise de contrôle de FoodChéri (France), Gym4less pour l'activité Avantages et récompense.

Ces écarts d'acquisition sont provisoires à l'exception de Morris et Kim Yew qui sont finalisés.

4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des autres immobilisations incorporelles au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019.

(en millions d'euros)	LICENCES ET LOGICIELS	RELATIONS CLIENTELE, MARQUES ET AUTRES INCORPORELS	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2017	175	336 ⁽¹⁾	511
Augmentations de l'exercice	82	29	111
Diminutions de l'exercice	(10)	(2)	(12)
Entrées de périmètre	5	219	224
Dotations aux amortissements	(50)	(49)	(99)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat	(1)	(18)	(20)
Écarts de conversion	(3)	(11)	(14)
Autres variations	3		3
Valeurs nettes au 31 août 2018	201	503 ⁽¹⁾	704
Augmentations de l'exercice	106	82	188
Diminutions de l'exercice	(2)	(2)	(4)
Entrées de périmètre	-	42	42
Dotations aux amortissements	(63)	(63)	(126)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat	-	(24)	(24)
Écarts de conversion	4	22	26
Autres variations	(2)	(3)	(5)
Valeurs nettes au 31 août 2019	244	557 ⁽¹⁾	801

(1) Y compris des marques et des droits au bail dont la durée de vie est considérée comme indéterminée pour 71 millions d'euros au 31 août 2019 (86 millions d'euros au 31 août 2018).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Valeurs brutes	1 632	1 424
Amortissements et dépréciations cumulés	(831)	(720)
VALEURS NETTES	801	704

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements et pertes de valeur portant sur les relations clientèle et les marques qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

4.7 Investissements clients

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Investissements au 1^{er} septembre	558	547
Augmentations de l'exercice	137	83
Diminutions de l'exercice	(105)	(94)
Entrées de périmètre ⁽¹⁾	1	18
Écarts de conversion	35	5
INVESTISSEMENTS AU 31 AOÛT	626	558

⁽¹⁾ Correspond exclusivement aux investissements clients de Centerplate aux États-Unis et au Canada.

4.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 4.17). Au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Au 1^{er} septembre	77	82
Valeurs positives	83	89
Valeurs négatives	(6)	(7)
Résultat de l'exercice	6	6
Éléments du résultat global ⁽¹⁾	(7)	(1)
Distribution de l'exercice	(10)	(19)
Variations de périmètre		
Écarts de conversion	2	
Autres mouvements	(17)	9
Au 31 août	51	77
Valeurs positives	62	83
Valeurs négatives	(9)	(6)

⁽¹⁾ Correspondant à la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôt (note 4.15).

4.9 Dépréciation d'actifs

Les dépréciations cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les écarts d'acquisition, s'élèvent à 58 millions d'euros au 31 août 2019 (38 millions d'euros au 31 août 2018), compte tenu d'une dotation nette sur l'exercice de 24 millions d'euros (18 millions d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent).

Les tests de dépréciation de valeur des actifs à durée d'utilité indéterminée ont été réalisés au 31 août 2019 suivant les principes définis en note 2.8.2 de la présente annexe.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes (les éventuelles pertes de valeur sont enregistrées en autres charges opérationnelles) :

	2018-2019		2017-2018	
	TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾	TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾	TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME ⁽²⁾
Services aux Entreprises	6,8 %	2,4 %	7,3 %	2,4 %
Énergie & Ressources	7,2 %	3,0 %	7,6 %	3,0 %
Services aux Gouvernements	6,4 %	2,2 %	6,9 %	2,2 %
Sports & Loisirs	6,3 %	2,3 %	6,8 %	2,3 %
Santé	6,4 %	2,4%	6,9 %	2,4 %
Séniors	6,6%	2,2%	6,8 %	2,0 %
École	6,3%	2,2%	6,9 %	2,2 %
Universités	6,2 %	2,5 %	6,7 %	2,5 %
Autres activités non segmentées	6,4%	2,0 %	7,1 %	2,2 %
Services Avantages et Récompenses	8,0 %	3,2 %	8,2 %	3,2 %

(1) Le taux d'actualisation défini par le Groupe a été majoré pour certains secteurs opérationnels afin de tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels ce secteur est opéré.

(2) Le taux de croissance à long terme est utilisé pour calculer la valeur terminale à partir des chiffres des plans du management.

Les taux d'actualisation par UGT retenus sont déterminés à partir de la moyenne pondérée des taux d'actualisation de chaque région en prenant en considération le poids relatif de chaque segment dans le chiffre d'affaires du Groupe :

	TAUX D'ACTUALISATION	
	2018-2019	2017-2018
Europe continentale	6,4 %	7,0 %
Amérique du Nord	6,2 %	6,7 %
Royaume-Uni et Irlande	6,3 %	6,8 %
Amérique latine	8,5 %	8,7 %
Reste du monde (hors Amérique latine)	7,0 %	7,4 %

ANALYSE DE SENSIBILITE

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

- L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à long terme n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 200 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque UGT ou groupe d'UGT testés.
- Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 5 % des *cash flows* nets prévisionnels sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2019. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour aucune des UGT ou groupe d'UGT.

Par ailleurs, le Groupe est particulièrement attentif aux évolutions économiques dans le segment Sport & Loisirs, qui représente environ 8 % du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2018-2019. En effet, certains actifs sont sensibles à l'affluence touristique, qui peut elle-même être fortement influencée par des événements hors du contrôle du Groupe, notamment en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il en a été tenu compte dans les plans d'activité établis par le management et les tests de dépréciation n'ont pas fait apparaître de perte de valeur. Cependant, les résultats réels pourraient différer des estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

4.10 Actifs financiers

4.10.1 Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019		AU 31 AOÛT 2018	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Titres de participation</i>				
Valeurs brutes		194		65
Dépréciations		(6)		(6)
Valeurs nettes		188		59
<i>Actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses, incluant les fonds réservés</i>				
Valeurs brutes	1 120		1 042	
Dépréciations				
Valeurs nettes	1 120		1 042	
Prêts et créances				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
Valeurs brutes		17		18
Dépréciations				
Valeurs nettes		17		18
<i>Prêts et dépôts</i>				
Valeurs brutes	58	103	36	101
Dépréciations		(16)		(20)
Valeurs nettes	58	86	36	81
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 178	291	1 078	158
Valeurs brutes	1 178	313	1 078	184
Dépréciations		(22)		(26)
Valeurs nettes	1 178	291	1 078	158

FONDS RESERVES ET ACTIFS FINANCIERS DE L'ACTIVITE SERVICES AVANTAGES ET RECOMPENSES

Les fonds réservés, inclus pour 678 millions d'euros dans les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (304 millions d'euros), en Roumanie (161 millions d'euros), en Chine (53 millions d'euros) et en Inde (49 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du Groupe Sodexo mais ils font l'objet de restrictions quant à leur utilisation, ne peuvent être utilisés pour autre chose que le remboursement des affiliés et ne sont pas fungibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Euros	432	400
Dollar US	5	8
Real brésilien	343	323
Autres monnaies	340	311
TOTAL	1 120	1 042

4.10.2 Variation des actifs financiers courants et non courants

(en valeurs nettes et en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2019
Actifs financiers disponibles à la vente	1 101	126			62	17	1 306
Prêts et créances	135	20		2		4	162
TOTAL	1 236	146		2	62	21	1 468

(en valeurs nettes et en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	964	230		(1)		(92)	1 101
Prêts et créances	107	25		10		(7)	135
TOTAL	1 071	255		9		(99)	1 236

4.11 Créances d'impôts, créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019			AU 31 AOÛT 2018		
	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES
Autres actifs non courants	20		20	18		18
Créances d'impôts ⁽¹⁾	125		125	176		176
Avances et acomptes versés sur commandes	7		7	9		9
Clients et comptes rattachés	3 947	(137)	3 810	3 614	(109)	3 505
Autres créances d'exploitation	523	(13)	510	412	(18)	393
Charges constatées d'avance	289		289	203		203
Créances diverses hors exploitation	10		10	8		8
CLIENTS ET AUTRES CREANCES ⁽¹⁾	4 777	(150)	4 626	4 247	(126)	4 121

(1) Après déduction de créances cédées, dont notamment des créances de crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) pour un montant total de 41 millions d'euros qui ont été décomptabilisées (46 millions d'euros au titre de l'exercice 2017-2018) dans la mesure où cette opération de cession transfère au cessionnaire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances.

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2019 et au 31 août 2018 par maturité s'établit de la façon suivante :

REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ECHUES :	AU 31 AOÛT 2019		AU 31 AOÛT 2018	
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION
Terme échu depuis moins de 3 mois	510	(11)	406	(10)
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	88	(8)	68	(7)
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	51	(13)	110	(13)
Terme échu depuis plus de 12 mois	117	(83)	88	(70)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS ECHUES AU 31 AOÛT 2019	765	(115)	672	(100)
TOTAL DES CREANCES NON ECHUES AU 31 AOÛT 2019	3 182	(22)	2 941	(9)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS AU 31 AOÛT 2019	3 947	(137)	3 614	(109)

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.

4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Valeurs mobilières de placement	374	365
Disponibilités ⁽¹⁾	1 433	1 308
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 807	1 673
Découverts bancaires	(35)	(28)
TOTAL	1 772	1 645

(1) Y compris 8 millions d'euros affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité signé avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, visant à favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Bons de caisse	197	199
Dépôts à terme	150	138
SICAV et autres	27	29
Valeurs mobilières de placement	374	365

La répartition de la trésorerie et équivalents de trésorerie par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Euros	(89)	(36)
Dollar US	580	493
Real brésilien	261	242
Livre sterling	305	280
Canadian dollar	125	106
Autres monnaies	590	560
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de découverts bancaires	1 772	1 645

Plus de 72 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

4.13 Variation des capitaux propres

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2018-2019			2017-2018		
	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPOT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPOT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRES IMPOT)	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPOT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPOT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRES IMPOT)
Actifs financiers disponibles à la vente	23	(1)	22			
Couverture des flux de trésorerie	(3)		(3)	(1)		(1)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	2		1	30	(5)	25
Écart de conversion	71		71	(92)		(92)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)	92	(1)	91	(63)	(5)	(68)

4.14 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2018-2019 et 2017-2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2019
Emprunts obligataires	2 191	277	0	4	(4)	0	2 468
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	2 256	256	(618)	(1)	80	16	1 989
Emprunts sur location- financement	9	0	(4)	0	0	0	5
Autres emprunts	30	1	(11)	(6)	(5)	27	34
TOTAL	4 486	534	(633)	(7)	70	43	4 496
Juste valeur nette des instruments dérivés	(10)	0	2	(12)	9	0	(11)
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	4 476	534	(631)	(19)	79	43	4 485

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2018
Emprunts obligataires	1 889	298	0	4	0	0	2 191
Emprunts auprès des organismes financiers	2 219	409	(384)	0	11	1	2 256
Emprunts sur location- financement	11	2	(4)	0	0	0	9
Autres emprunts	27	3	(2)	(2)	1	3	30
TOTAL	4 146	712	(390)	2	12	4	4 486
Juste valeur nette des instruments dérivés	3		2	(7)	(8)	0	(10)
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	4 149	712	(388)	(5)	4	4	4 476

4.14.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019		AU 31 AOÛT 2018	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
Emprunts obligataires				
Euros	9	2 184	15	2 176
GBP	1	274		
TOTAL	10	2 458	15	2 176
Emprunts auprès des organismes financiers ⁽¹⁾				
Dollars US	47	1 457	173	1 401
Euros	468	17	312	370
TOTAL	517	1 475	485	1 771
Emprunts sur location-financement				
Euros	3	2	3	4
Autres monnaies	0	0	1	1
TOTAL	3	2	4	5
Autres emprunts ⁽²⁾				
Euros	1	11		8
Autres monnaies	4	18	9	13
TOTAL	5	29	9	21
TOTAL HORS INSTRUMENTS DERIVES	534	3 962	513	3 973
Juste valeur nette des instruments dérivés ⁽³⁾	(7)	(3)	(14)	4
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	527	3 959	499	3 977

(1) Y compris les placements privés effectués par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains décrits en note 4.15.3.6 et des billets de trésorerie émis par Sodexo SA décrits en note 4.14.3.7.

(2) Dont 23 millions d'euros au 31 août 2019 (18 millions d'euros au 31 août 2018) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 4.15.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

4.14.2 Emprunts obligataires

Le 24 juin 2014, Sodexo SA a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursables au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50 %. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 9 millions d'euros au 31 août 2019.

Le 14 octobre 2016, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027 et portant intérêt au taux annuel de 0,75 %. Le coupon est payable le 14 avril de chaque année. Le 1^{er} août 2017, cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2019.

Sodexo S.A. a émis le 22 mai 2018 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance mai 2025 et portant intérêt au taux annuel de 1,125 %. Le coupon est payable le 22 mai de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2019.

Sodexo S.A. a émis le 26 juin 2019 un nouvel emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling à échéance juin 2028 et portant intérêt au taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 26 juin de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2019.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de covenants financiers.

4.14.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers

4.14.3.1 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC NATIXIS (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon S.A. a signé avec Natixis un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros à échéance au 15 juillet 2020. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place qui porte le taux d'intérêt à 2,385% pendant la durée de l'emprunt. L'emprunt a été intégralement remboursé en 2019.

4.14.3.2 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC CACIB (2015)

Le 19 juin 2015, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros à échéance au 21 juin 2019. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place pour la période du 4 août 2016 au 21 juin 2019 qui porte le taux d'intérêt à 1,51 % sur cette période. L'emprunt a été intégralement remboursé en 2019.

4.14.3.3 EMPRUNTS DE 165 MILLIONS DE DOLLARS US ET 40 MILLIONS D EUROS

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 165 millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,20% sur le dollar et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016. Une couverture de taux de change a été mise en place avec trois banques (CACIB, Natixis et Société Générale) :

- une tranche de 82,5 millions de dollars US auprès de CACIB au taux de 4,93%
- une tranche de 49,5 millions de dollars US auprès de Natixis au taux de 4,985%
- une tranche de 33 millions de dollars US auprès de Société Générale au taux de 5,00%

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 40 Millions d'euros auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,525% sur l'euro et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016.

Les contrats ELS souscrits auprès de Natixis en juillet 2015, CACIB en juin 2015 et Société Générale en juillet 2015, ainsi que les emprunts souscrits par Bellon SA auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.
- Une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce) autre que l'actionnaire de référence ne doit pas détenir, directement ou indirectement plus de 50% du capital des droits de vote de Bellon
- le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et 31 décembre de chaque année.
- le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.
- le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'Euros
- la notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 août 2019, la société Bellon SA a respecté ses engagements.

4.14.3.4 LIGNE DE CREDIT CONFIRME MULTIDEVISES DE JUILLET 2011

Le 18 juillet 2011, le Groupe Sodexo a signé une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. En juin 2017, cette ligne de crédit, dont le montant maximal est, depuis juillet 2015, de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars américains, a été prorogée jusqu'en juillet 2022.

Les tirages effectués sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers.

Au 31 août 2019, comme au 31 août 2018, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

4.14.3.5 LIGNES DE CREDIT CONFIRME BILATERALES

Le 20 décembre 2017, le Groupe Sodexo a mis en place deux lignes de crédit confirmé bilatérales de 150 millions d'euros chacune, l'une à échéance décembre 2018 et l'autre à échéance décembre 2019.

Le 5 mars 2018, le Groupe a mis en place une troisième ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance mars 2019.

Le 5 juillet 2018, Bellon S.A a mis en place une ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance juillet 2020.

Au 31 août 2019, comme au 31 août 2018, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

4.14.3.6 EMPRUNTS AUPRES D'INVESTISSEURS AMERICAINS

Au cours de l'exercice, le Groupe Sodexo a remboursé le nominal restant dû de la première tranche de l'emprunt souscrit le 29 Mars 2011 auprès d'investisseurs américains (147 millions de dollars US).

Le 27 Juin 2018, le Groupe Sodexo a souscrit à un nouvel emprunt de 400 millions de dollars US auprès d'investisseurs américains.

Les emprunts souscrits par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains au 31 août 2019 ont les caractéristiques suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT	NOMINAL RESTANT DU (en millions de dollars US)	TAUX FIXE	ÉCHEANCE
29 mars 2011	133	4,85 %	mars 2021
	74	4,95 %	mars 2023
TOTAL	207 (1)		
4 mars 2014	150	3,44 %	mars 2021
	525	3,99 %	mars 2024
	175	4,14 %	mars 2026
	100	4,34 %	mars 2029
TOTAL	950 (1)		
27 juin 2018	400	3,70%	juin 2023
TOTAL	400		
TOTAL	1 557		

(1) Après déduction de 150 millions de dollars US remboursés le 4 Mars 2019

Ces emprunts comprennent deux covenants financiers qui sont calculés par référence aux états consolidés du Groupe Sodexo :

- l'endettement net en excluant les fonds réservés de la trésorerie globale ne doit pas dépasser 3,5 fois l'EBITDA (résultat opérationnel plus dotation aux amortissements et dépréciations) des 12 derniers mois ;
- la situation nette retraitée des effets de change cumulés depuis le 31 août 2007 ne doit pas être inférieure à 1,3 milliard d'euros.

En cas de non-respect de ces covenants, les prêteurs peuvent, à la majorité qualifiée, demander un remboursement anticipé de ces emprunts.

Au 31 août 2019 ces covenants sont respectés par le Groupe. Il en était de même au 28 février 2019 et au 31 août 2018.

4.14.3.7 BILLETS DE TRESORERIE

L'encours au titre des billets de trésorerie émis par Sodexo S.A. et Sodexo Finance est de 140 millions d'euros au 31 août 2019 (240 millions d'euros au 31 août 2018).

Bellon S.A a mis en place au cours de l'exercice un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 500 millions d'euros.

4.14.4 Taux de financement

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2019, 96 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,5 %. Au 31 août 2018, 93 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,5 %.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

4.14.5 Échéancier des emprunts et dettes financières

AU 31 AOÛT 2019 VALEURS COMPTABLES	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires	2	0	7	589	1 869	2 468
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	321	194	3	1 194	275	1 989
Emprunts sur location financement	1	1	2	2	0	5
Autres emprunts	0	0	4	27	2	34
TOTAL	324	195	16	1 812	2 146	4 496

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

AU 31 AOÛT 2019 FLUX CONTRACTUELS Y COMPRIS LE PAIEMENT DES INTERETS FUTURS NON ENCORE DUS	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires	2	4	28	710	1 929	2 673
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	322	199	31	1 356	302	2 210
Emprunts sur location financement	1	1	2	2		5
Autres emprunts	1		5	29	2	37
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	0	0	0	0	0	0
TOTAL	325	204	65	2 097	2 233	4 926

AU 31 AOÛT 2018 VALEURS COMPTABLES	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		7	8	599	1 577	2 191
Emprunts auprès des organismes financiers	332	24	278	936	686	2 256
Emprunts sur location financement	1	1	2	5		9
Autres emprunts	2	6	1	21		30
TOTAL	335	38	289	1 561	2 263	4 486

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

AU 31 AOÛT 2018 FLUX CONTRACTUELS Y COMPRIS LE PAIEMENT DES INTERETS FUTURS NON ENCORE DUS	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		11	24	721	1 640	2 396
Emprunts auprès des organismes financiers	331	35	311	1 130	731	2 538
Emprunts sur location financement	1	1	2	8	1	13
Autres emprunts	2	6	1	22		31
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	2	1	4	7		14
TOTAL	336	54	342	1 888	2 372	4 992

4.15 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

INSTRUMENTS DERIVES (en millions d'euros)	QUALIFICATION IFRS	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Instruments dérivés de change		6	9
Actif	<i>Trading</i>	12	11
Passif	<i>Trading</i>	(6)	(2)
Instruments dérivés de taux ⁽¹⁾		4	(6)
Actif	<i>Trading</i>	4	0
Passif	<i>Trading</i>	0	(6)
Instruments dérivés de change et de taux ⁽²⁾		(1)	7
Actif	<i>Cash-Flow Hedge</i>	0	8
Passif	<i>Cash-Flow Hedge</i>	(1)	(1)
Instruments financiers nets		9	10

(1) Correspondant à la couverture de taux venant fixer le taux d'intérêt des dettes synthétiques résultant des equity linked swaps tels que décrits dans la note 4.14.3

(2) Correspondant à un cross currency swap EUR-BRL d'un nominal total de 120 millions de BRL au 31 août 2019, dont les intérêts courus sont présentés au passif pour un montant de 1 million d'euros au 31 août 2019.

La valeur nominale des instruments dérivés de change et de taux ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019				AU 31 AOÛT 2018			
	< 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL	< 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Positions prêteuses de devises	112	71		183	39	62		101
<i>Couronne tchèque/Euro</i>	77	29		106				
<i>Zloty polonais/Euro</i>	15			15	15			15
<i>Peso mexicain/Euro</i>					5			5
<i>US dollar/Euro</i>	20	42		62	19	62		81
Positions emprunteuses de devises	(46)	(55)	(1)	(103)	(88)	(31)		(119)
<i>Livre sterling/Euro</i>	(3)	(3)		(6)	(3)	(6)		(9)
<i>Real brésilien/Euro</i>	(18)	(9)		(27)	(18)			(18)
<i>Peso mexicain/Euro</i>					(5)			(5)
<i>Couronne suédoise/Euro</i>	(13)			(13)	(10)	(6)		(16)
<i>Autres</i>	(12)	(43)	(1)	(57)	(52)	(19)		(71)
TOTAL	66	16	(1)	80	(49)	31		(18)
Juste valeur	6	3		9	14	1		15

La « valeur nominale » représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

4.16 Avantages à long terme au personnel

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Actif net de retraites ⁽¹⁾	(4)	(3)
Passif net des plans à prestations définies	245	239
Autres avantages à long terme au personnel	159	152
Avantages au personnel	400	388

(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

4.16.1.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 446 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019 (404 millions au cours de l'exercice 2017-2018).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

4.16.1.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les dettes constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur,
 - il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1^{er} novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sodexo S.A. a émis en octobre 2012 une garantie maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les modalités de la garantie maison mère tels que décidés en octobre 2012.

Le 26 octobre 2018, un jugement a été rendu par la Haute Cour de Justice de Londres dans une affaire concernant le régime de retraite d'une autre entreprise, sur le sujet de l'égalisation des retraites minimales garanties (*Guaranteed Minimum Pension – GMP equalisation*) entre les femmes et les hommes. Ce jugement clarifie les dispositions législatives applicables et confirme l'obligation pour les fiduciaires des plans de retraite au Royaume-Uni (*Trustees*) de supprimer les inégalités sur les retraites minimales garanties des participants à ces plans. Les impacts de cette décision ont été comptabilisés sur l'exercice 2018-2019 et ne sont pas matériels.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas, où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Sodexo a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Sodexo au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés ;

- l'Italie, où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2018-2019			2017-2018		
	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET
Au 1^{er} septembre	1 203	(967)	236	1 295	(980)	315
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	48	(25)	23	46	(23)	23
<i>Coût des services rendus au cours de la période</i>	17	0	17	17		17
<i>Coût des services passés</i>	1	0	1	(1)		(1)
<i>Effet des règlements</i>	0	0	0			
<i>Coût/(Produit) financier</i>	31	(25)	6	30	(23)	7
Pertes (gains) liés à la réévaluation :	145	(151)	(7)	(88)	9	(79)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	(8)	0	(8)	(4)		(4)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	199	(151)	48	(81)	9	(72)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	(47)	0	(47)	(3)		(3)
Écarts de conversion	(6)	8	2	22	(19)	3
Contributions effectuées par les participants au régime	1	0	1			
Cotisations effectuées par l'employeur	0	(16)	(16)		(26)	(26)
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(35)	35	0	(55)	55	
Prestations servies non prélevées sur l'actif	(9)	0	(9)			
Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	105	(93)	12	(18)	17	(1)
Au 31 août	1 452	(1 210)	242	1 203	(967)	236
Dont :						
Régimes partiellement financés	1 321	(1 210)	110	1 076	(967)	109
Régimes non financés	131		131	127		127

(1) Y compris, pour l'exercice 2018-2019, une hausse de 53 millions d'euros de l'obligation et une variation d'actif du même montant, au titre de l'engagement retraite de 6 sociétés au Royaume-Uni pour lesquelles le client (secteur public) assume contractuellement la totalité du déficit du régime.

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élèvent à 23 millions d'euros (23 millions d'euros au 31 août 2018) et se détaillent comme suit :

- une charge nette de 7 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 août 2018) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 10 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 août 2018) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- le solde de 6 millions d'euros est comptabilisé en résultat financier (cf. note 4.2).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Actions	256	158
Obligations	16	14
Biens immobiliers	71	39
Trésorerie	26	17
Fonds de placement	238	353
Assurances et autres	603	386
TOTAL	1 210	967

Les gains actuariels nets constatés sur l'obligation au titre des changements d'hypothèses financières s'élèvent à 200 millions d'euros dont 157 millions d'euros au Royaume-Uni, 23 millions d'euros aux Pays-Bas, 6 millions en Suisse et 1 million d'euros aux États-Unis. Au Royaume-Uni, ce gain provient essentiellement de la mise à jour du taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2019 et au 31 août 2018 sont les suivantes :

AU 31 AOÛT 2019	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI ⁽⁴⁾	ITALIE
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,75 %-1,25 %	1,25%-2,25 %	1,8%-2,8 %	0,3 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,75 %	2 %	3,5 %	N/A
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2%-3 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	91	10	38	20
Duration moyenne (en années)	12	20	19	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2 % pour l'exercice 2018-2019.

(4) Hors engagement de retraite de 89 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

AU 31 AOÛT 2018	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI ⁽⁴⁾	ITALIE
-----------------	--------	----------	----------------------------	--------

Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,75 %-1 %	1,25%-2 %	2,5%-2,8 %	1%
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,75 %	2 %	3,5%-3,6 %	N/A
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2%-3 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	85	9	65	21
Duration moyenne (en années)	11	19	22	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2 % pour l'exercice 2017-2018.

(4) Hors engagement de retraite de 36 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, et en excluant l'engagement de retraite de 89 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant), une baisse de 1 % du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 635 millions d'euros (contre 1 363 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2019). Une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme porterait le montant total de l'obligation brute à 1 464 millions d'euros. Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, Sodexo versera 14 millions d'euros aux régimes sur l'année 2018-2019.

4.16.1.3 REGIMES MULTI-EMPLOYEURS

Aux États-Unis, à la date de clôture de l'exercice, Sodexo participe à 45 régimes multi-employeurs à prestations définies aux termes d'accords collectifs avec des organisations syndicales qui couvrent les salariés qu'elles représentent. Les risques associés à la participation à ces régimes multi-employeurs sont différents de ceux des régimes relevant d'un seul employeur dans la mesure où :

- les actifs apportés à un régime multi-employeur sont utilisés pour financer les avantages des bénéficiaires du régime, y compris les bénéficiaires des autres employeurs participant au régime ;
- si un régime multi-employeur est considéré comme étant en situation « critique » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, un plan de refinancement doit être mis en place, ce qui peut résulter en un accroissement de la contribution de la société au régime ;
- si un employeur cesse de contribuer au régime, la partie non financée des obligations du régime peut devoir être assumée par la société et les autres employeurs participant au régime ;
- si la société cesse de participer à un régime multi-employeur, totalement ou en partie, au-delà d'un certain seuil, ou si en substance, tous les employeurs cessent de participer au régime, il peut être exigé de la société qu'elle verse au régime un montant correspondant au passif au titre du retrait du régime multi-employeur. Ce montant est fonction de la part non financée du régime, pondérée par la part de la société dans le total des contributions du régime.

La société ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations du régime, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et au coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

La contribution de Sodexo aux régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 13 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019 (montant identique en 2017-2018). Du total de ces contributions, respectivement 43 % et 6 % ont été réalisées au titre de régimes dont le statut est considéré comme « critique » ou « menacé » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, sur la base de la dernière information fournie sur le statut du régime. Un régime est généralement qualifié comme étant en statut « critique » lorsque son taux de financement est inférieur à 65 %, entre autres critères et en statut « menacé » lorsqu'il est financé dans une fourchette comprise entre 65 et 80 %, entre autres critères.

4.16.2 Autres avantages au personnel

Les autres avantages au personnel, qui s'élèvent à 159 millions d'euros au 31 août 2019 (152 millions d'euros au 31 août 2018) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2018-2019 s'élève à 9 millions d'euros (12 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018) dont 2 millions d'euros enregistrés en résultat financier relatifs aux plans d'Épargne Salariale aux États-Unis (2 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018).

4.17 Provisions

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2019
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	34	4	(12)	(4)	(1)		22
Provisions pour litiges avec les salariés	47	13	(13)	(6)	1		43
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	18	3	(7)	(1)		1	13
Provisions pour réorganisation	5	2	(2)	(1)			4
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	35	2	(9)	(5)	(6)	1	18
Provisions pour capitaux propres négatifs *	6				4		9
Autres provisions	16	16	(13)	(7)	11	14	37
TOTAL PROVISIONS	161	39	(57)	(24)	10	17	146

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2018
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	34	4	(1)		(3)		34
Provisions pour litiges avec les salariés	63	17	(20)	(8)	(6)	1	47
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	7	8	(6)	(1)		10	18
Provisions pour réorganisation	13	1	(8)	(1)			5
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	13	8	(4)	(3)		21	35
Provisions pour capitaux propres négatifs *	7				(1)		6
Autres provisions	17	4	(3)	(2)	(1)	1	16
TOTAL PROVISIONS	154	42	(42)	(15)	(11)	33	161

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.

La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019		AU 31 AOÛT 2018	
	COURANTES	NON COURANTES	COURANTES	NON COURANTES
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	2	20	6	28
Provisions pour litiges avec les salariés	23	20	26	21
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	8	5	8	10
Provisions pour réorganisation	2	2	3	2
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	16	2	28	7
Provisions pour capitaux propres négatifs *			9	6
Autres provisions	7	29	2	14
TOTAL PROVISIONS	58	88	73	88

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

4.18 Dettes fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Dettes d'exploitation	158	163
Autres dettes hors exploitation	13	27
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	171	190
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	483	341
Fournisseurs et comptes rattachés	2 517	2 226
Dettes sociales	1 184	1 101
Dettes fiscales	327	285
Autres dettes d'exploitation	151	114
Produits constatés d'avance	135	120
Autres dettes hors exploitation	97	37
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	4 894	4 224
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	5 065	4 414

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages à court terme au personnel.

Le Groupe Sodexo a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, le *factor*, organisées par Sodexo.

Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- le Groupe Sodexo signe un contrat cadre avec le *factor* par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs au *factor* et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- les fournisseurs du Groupe Sodexo, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec le *factor*, par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit du Groupe Sodexo.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Sodexo au 31 août 2019 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 431 millions d'euros (370 millions d'euros au 31 août 2018).

Le Groupe a maintenu le classement des dettes fournisseurs qui font l'objet d'un financement en date de clôture au sein du total des dettes fournisseurs.

REPARTITION DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES PAR ECHEANCES	VALEURS COMPTABLES	VALEURS CONTRACTUELLES NON ACTUALISEES
Échéances à moins de 3 mois	3 595	3 592
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	306	306
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	917	917
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	156	164
Échéances à plus de 5 ans	91	101
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	5 065	5 080

4.19 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2018-2019 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	IMPACT IFRS 9	AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2018	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPOT DIFFERE	IMPOT COMPTABILISE EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2019
• Dette envers le personnel	156		156	(13)	(1)	(3)	140
• Juste valeur des instruments financiers	15		15	(3)	1	(6)	8
• Immobilisations incorporelles	(51)		(51)	13	0	(4)	(42)
• Autres différences temporelles	(212)	(17)	(229)	(26)	(4)	8	(251)
• Reports déficitaires	71		71	16	0	6	93
TOTAL	(21)	(17)	(38)	(12)	(3)	1	(52)
dont impôts différés actifs	105		105				99
dont impôts différés passifs	(126)	(17)	(143)				(151)

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2017-2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPOT DIFFERE	IMPOT COMPTABILISE EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2018
• Dette envers le personnel	268	(117)	(12)	17	156
• Juste valeur des instruments financiers	1			14	15
• Immobilisations incorporelles	(70)	21		(2)	(51)
• Autres différences temporelles	(218)	20		(14)	(212)
• Reports déficitaires	69	(4)		6	71
TOTAL	50	(80)	(12)	21	(21)
dont impôts différés actifs	187				105
dont impôts différés passifs	(137)				(126)

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée non probable, est de 266 millions d'euros (268 millions d'euros au 31 août 2018), dont 19 millions d'euros figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition (9 millions d'euros au 31 août 2018).

Les différences temporelles sur charges de personnel correspondent principalement aux impôts différés sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres différences temporelles incluent notamment les impôts différés constatés sur la quote-part fiscalement déductible des amortissements comptabilisés sur les écarts d'acquisition dans certains pays qui représentent 248 millions d'euros (225 millions au 31 août 2018).

4.20 Instruments financiers

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubriques de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers sont les suivants :

- niveau 1 : Instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : Instruments dont les données sont autres que les cours/prix cotés de niveau 1, et qui sont observables ;
- niveau 3 : Instruments dont la juste valeur est calculée par des techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données observables.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2019		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	374	374	27	347		374
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs financiers au coût amorti	4.10	804	804				
	Trésorerie	4.10	315	315	315			315
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	4 626	4 626				
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	187	187			187	187
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	162	162				
Instruments dérivés actifs		4.15	11	11		11		11

PASSIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2019		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 468	2 553				
Placements privés et emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 989	2 051				
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	39	39				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti	4.12	35	35				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	4 894	4 894				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 981	2 981				
Instruments dérivés passifs		4.15	3	3		3		3

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2019.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2018		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	365	365	29	336		365
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs financiers au coût amorti	4.10	862	862				
	Trésorerie	4.10	180	180	180			180
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	4 121	4 121				
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	59	59				
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	135	135				
Instruments dérivés actifs		4.15	18	18		18		18

PASSIFS FINANCIERS		NOTE	AU 31 AOÛT 2018	NIVEAU DE JUSTE VALEUR
--------------------	--	------	-----------------	------------------------

(en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4,14	2 191	2 266	2 266			2 266
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4,14	2 256	2 297	240	2 057		2 297
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4,14	39	39				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti	4,12	28	28				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4,18	4 224	4 224				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 780	2 780				
Instruments dérivés passifs		4,15	8	8		8		8

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2018.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019.

4.21 Paiements fondés sur des actions

4.21.1 Plans d'options d'achat d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- le prix d'exercice ne comporte aucune décote ;
- la durée de vie des options est de six à sept ans.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des options attribuées et réglées par remise d'instruments de capitaux propres est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de type binomial, prenant en compte les termes et conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que des hypothèses liées au comportement de levée des options.

L'exercice des options étant subordonné à une condition de présence dans le Groupe pendant une durée de 4 ans au plus à compter de la date d'attribution, aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes du Groupe au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018 au titre des stock-options attribués jusqu'en décembre 2011.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2018-2019 ET 2017-2018

Le tableau suivant indique le nombre, les prix moyens pondérés d'exercice des options (PMP) et les mouvements d'options durant l'exercice.

	2018-2019		2017-2018	
	NOMBRE	PMP (en euros)	NOMBRE	PMP (en euros)
En circulation en début de période	45 765	51,40	529 443	50,39
Annulées pendant la période	(1 250)	51,40	(11 075)	51,06
Exercées pendant la période	(44 515) ⁽¹⁾	0	(472 603) ⁽²⁾	50,27
En circulation en fin de période	0	0	45 765	51,40
Exercibles en fin de période	0	0	45 765	51,40

(1) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 90,87 euros.

(2) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 101,43 euros.

Les options d'achat d'actions octroyées dans le cadre du plan mis en place en décembre 2011 non encore exercées ont expiré en décembre 2018. En conséquence, le nombre d'options non exercées en circulation au 31 août 2019 est nul.

4.21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'attribution gratuite d'actions répondent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- pour les plans attribués en 2015, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 3 ou 2 ans pour les résidents fiscaux français (selon que la livraison des actions est soumise ou non à condition de performance) et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français ; l'attribution gratuite d'actions aux résidents fiscaux français est également assortie d'une période d'incessibilité des actions pendant 2 ans suivant la période d'acquisition des droits ;
- pour les plans attribués à compter de 2016, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 4 ans pour tous les bénéficiaires, sans clause d'incessibilité des actions ;

- jusqu'en 2018, la portion des actions soumises à condition de performance varie de 0 à 80 %, en fonction du nombre d'actions attribuées, sauf pour le Directeur Général dont l'intégralité des actions est soumise à condition de performance ;
- à compter de 2019, l'intégralité des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe est soumise à condition de performance.

Les conditions de performance hors marché présentent les caractéristiques suivantes :

- pour les plans attribués en 2015, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat net part du Groupe sur trois années ;
- pour les plans attribués à partir de 2016, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et hors effets de change sur 4 ans. Pour le plan 2018, une partie des actions attribuées est également conditionnée par l'atteinte des objectifs de responsabilité d'entreprise. En 2019, est venue s'ajouter une condition de progression de croissance interne.

Les conditions de performance de marché, applicables à compter du plan 2015, pour une partie des actions attribuées, présentent les caractéristiques suivantes :

- pour le plan attribué en 2015, une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe sont soumises à un objectif de Total Shareholder Return (TSR). Le TSR mesure le rendement de l'action pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte l'appréciation du cours de Bourse et le dividende. Pour les plans attribués en 2015, le TSR de l'action doit avoir progressé au minimum de 20 % entre le 31 août 2014 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017-2018, en janvier 2018 ;
- pour les plans attribués en 2016 et 2017, une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi qu'aux bénéficiaires de plus de 1 000 actions pour le plan 2017, sont soumises à un objectif TSR. Le TSR de l'action doit être positif et surperformer l'Indice CAC 40 GR (dividendes réinvestis) publié par Euronext entre le 27 janvier 2016 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019 pour le plan 2016, entre le 25 janvier 2017 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020 pour le plan 2017 ;
- pour le plan attribué en 2018, pour une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi que pour les bénéficiaires de plus de 250 actions, le TSR de Sodexo est comparé à deux groupes de pairs. Le premier groupe de pairs est composé de 12 sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisés. Le second groupe de pairs est composé des sociétés du CAC 40. Dans les deux cas, les actions seront attribuées en fonction du rang de Sodexo dans le groupe de pairs, aucune action n'étant attribuée en dessous du 3^e quartile. Le cours de Bourse de départ retenu sera la moyenne des cours de Bourse durant les trente (30) jours calendaires précédents la Date d'Attribution du Plan. Le cours de Bourse final retenu pour mesurer la performance boursière globale sera la moyenne des cours de Bourse des trente (30) jours calendaires précédant la date d'appréciation de la performance qui aura lieu le 27 mars 2022 ;
- pour le plan attribué en 2019, le TSR de Sodexo est comparé au groupe de pair de 12 sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisés. Cette condition s'applique uniquement au Directeur général et aux membres du Comité Exécutif Groupe.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits et, si applicable, d'une décote d'incessibilité après la période d'acquisition. Celle-ci a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de vente à terme des actions incessibles et d'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, sur la base de paramètres de marché.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de *Total Shareholder Return* (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2018-2019 ET 2017-2018

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice :

	2018-2019	2017-2018
Nombre en début de période	3 025 219	2 801 195
Attribuées pendant la période	845 090	931 880
Annulées pendant la période	(170 620)	(145 391)
Livrées pendant la période	(458 225)	(583 325)
Nombre en fin de période	3 241 464	3 025 219

La juste valeur moyenne pondérée des actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice 2018-2019 est de 91,3 euros (66,61 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2017-2018).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions Sodexo attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2019 :

DATE D'ATTRIBUTION DU PLAN	PERIODE D'ACQUISITION DES DROITS (en années)	DUREE D'INCESSIBILITE (en années)	TAUX ATTENDU DE RENDEMENT DES DIVIDENDES (en %)	TAUX D'INTERET SANS RISQUE (en %)	TAUX D'EMPRUNT (en %)	VOLATILITE (1) (en %)	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 AOUT

27 avril 2015	France	3	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %	21 %	0
27 avril 2015	International	4	N/A	2,5 %	0,2 %	5,2 %	21 %	0
1 déc. 2015	France	2	2	2,5 %	0 %	4,3 %		0
1 déc. 2015	France	3	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	0
1 déc. 2015	International	4	N/A	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	2 350
27 avril 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	715 355
30 sept. 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	11 600
30 nov. 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	10 000
20 avril 2017	International	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	792 379
14 sept. 2017	International	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	13 000
27 avril 2018	International	4	N/A	2,7 %	0 %	N/A	21,3 %	854 520
13 sept 2018	International	4	N/A	2,7 %	0 %	N/A	21,3 %	34 100
19 juin 2019	International	4	N/A	3,0 %	0 %	N/A	21,9 %	808 160
TOTAL								3 241 464

(1) La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique sur 5 ans et de la volatilité implicite attendue par le marché.

4.21.3 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2018-2019 au titre des actions attribuées gratuitement est de 33 millions d'euros (contre 44 millions d'euros au titre de l'exercice 2017-2018).

4.22 Regroupements d'entreprises

Les principales acquisitions de la période sont mentionnées en note 4.6 « Ecart d'acquisition ». Le montant des actifs acquis et passifs repris aux dates d'acquisition, évalués de manière provisoire au 31 août 2019, est résumé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019
Immobilisations incorporelles (1)	42
Immobilisations corporelles	39
Autres actifs non courants (dont investissements clients)	2
Créances clients	27
Autres actifs courants	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8
Dettes financières	(44)
Autres dettes non courantes	(36)
Impôts différés nets	3
Autres dettes et passifs courants	(76)
TOTAL DES ACTIFS NETS IDENTIFIABLES	(13)
Ecart d'acquisition	307
Engagement de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	0
Impact de la prise de contrôle des participations mises en équivalence	0
CONTREPARTIE TRANSFEREE	(307)
Trésorerie acquise	8
Variation de dette sur acquisition de filiales	
IMPACT SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	(299)

- (1) Les actifs incorporels incluent principalement les relations clients et les marques. Les durées d'amortissement de ces actifs incorporels ont été fixées par le management sur une durée maximale de 20 ans en fonction du taux d'attrition estimé pour les contrats et de la durée de vie probable des marques. L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le prix d'acquisition et le total de la juste valeur des actifs nets identifiables.

La contribution des sociétés acquises en 2018-2019 depuis leur intégration s'élève à 223 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et 12 millions d'euros pour le résultat d'exploitation.

Les entités acquises significatives sont mentionnées au chapitre 6 (N).

4.23 Engagements et éventualités

4.23.1 Sûretés réelles

Au 31 août 2019, en garantie des financements contractés :

- 1 527 980 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (US\$ Notes)
- 400 889 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (Euro Notes)

Soit un total de 1 928 869 actions Sodexo nanties sur les 62 250 485 actions SODEXO que détient Bellon SA.

Au 31 août 2018, en garantie des financements contractés :

- 4 543 183 actions Sodexo ont été nanties au profit de Natixis,
- 2 717 392 actions Sodexo ont été nanties au profit de CACIB
- 1 902 658 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (US\$ Notes)
- 533 266 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (Euro Notes)

Soit un total de 9 696 499 actions Sodexo nanties sur les 62 250 485 actions SODEXO que détient Bellon SA.

4.23.2 Engagements en matière de location simple

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple se décomposent, par maturité, comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Moins d'un an	188	144
De 1 à 5 ans	432	377
Plus de 5 ans	220	141
TOTAL	839	663

Il s'agit de contrats dans le monde entier, dont les dispositions sont négociées localement, qui portent essentiellement sur :

- des équipements sur sites, des équipements de bureau et des véhicules pour 112 millions d'euros (109 millions d'euros au 31 août 2018) ;
- des loyers de bureaux pour 245 millions d'euros (331 millions d'euros au 31 août 2018), comprenant notamment les engagements au titre des baux pour le siège social du Groupe Sodexo à Issy-les-Moulineaux (23 millions d'euros) et pour les bureaux de Sodexo France (18 millions d'euros) et Sodexo, Inc. (52 millions d'euros).
- des redevances minimales dans le cadre de concessions pour des sites en France et aux Etats Unis (404 millions d'Euros).

4.23.3 Autres engagements donnés

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019				AU 31 AOÛT 2018
	À MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL
Engagements de paiement donnés aux tiers	1			1	2
Garanties d'exploitation de sites	1			1	2
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe Sodexo	44	22	115	181	183
Autres engagements	10	15	111	136	134
TOTAL	55	38	226	319	321

Les engagements de paiements donnés aux tiers incluent principalement les engagements de financement en dettes subordonnées dans les PPP (cf. note 2.3.2) pour 1 million d'euros.

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une vingtaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Sodexo n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le Groupe Sodexo considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo S.A. a émise en octobre 2012 en faveur du Trustee afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en octobre 2024.

4.24 Informations sur les entreprises liées

Les autres transactions avec les parties liées concernent les prêts accordés, les transactions réalisées et les engagements hors bilan portant sur des entreprises associées.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019			AU 31 AOÛT 2018
	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
Prêts accordés	44		44	44

ENGAGEMENTS HORS BILAN	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
Engagements de paiement donnés aux tiers	1	2
Garanties de bonne fin données à des clients	181	183

TRANSACTIONS REALISEES	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	238	228
Charges opérationnelles	(3)	
Résultat financier	2	2

4.25 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon S.A.

Les rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi qu'au Directeur Général de Sodexo en poste respectivement au 31 août 2019 et au 31 août 2018 pour les exercices 2018-2019 et 2017-2018 se décomposent comme suit :

(en euros)	2018-2019	2017-2018
Rémunérations versées par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	961 680	999 000
Jetons de présence versés par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	240 000	210 000
Jetons de présence versés par Sodexo S.A. aux mandataires communs	200 600	220 600
Rémunérations et avantages versées par des filiales de Sodexo aux mandataires commun	926 149	851 583
TOTAL	2 328 429	2 281 183

Ces avantages incluent les jetons de présence, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou procurés sur la période pour des fonctions exercées) par les sociétés Bellon SA, Sodexo SA et/ou les sociétés du Groupe Sodexo.

4.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	AU 31 AOÛT 2019	AU 31 AOÛT 2018
TOTAL DES EFFECTIFS	470 247	460 672 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dont 27 696 au titre des effectifs Centerplate.

4.27 Litiges

- La société est en litige avec l'administration fiscale brésilienne au sujet de la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté lors du rachat de VR en mars 2008. Pour mémoire, la société Sodexo Pass do Brasil avait reçu au cours de l'exercice 2016-2017 une notification de redressement au titre des exercices 2010 à 2012 s'élevant à 102 millions d'euros (dont 30 millions d'euros de principal et 72 millions d'euros de pénalités et intérêts de retard).

La Société conteste fermement ce redressement qui avait déjà été envisagé puis abandonné par l'administration lors d'un précédent contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. La Société estime sur le fond et sur la forme que l'écart d'acquisition a été valablement amorti et que la procédure a par conséquent de fortes chances d'aboutir en sa faveur, ce que ses conseils fiscaux lui confirment. Aucune provision n'avait été enregistrée au bilan à ce titre au 31 août 2017.

Ce litige a été jugé le 14 août 2018 devant la juridiction administrative compétente. Celle-ci a tranché en faveur de la société Sodexo Pass do Brasil estimant que l'écart d'acquisition et l'amortissement correspondant ont été légitimement constatés lors de l'acquisition de VR. En effet, le jugement rendu confirme que Sodexo Pass do Brasil avait bien procédé lors du rachat de VR à l'acquisition de la structure complète d'une entreprise.

Ce jugement peut être infirmé en appel. Le Groupe estime toutefois que les risques de changement de ce jugement sont faibles.

Par ailleurs, l'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le solde de l'impôt différé passif correspondant s'élève à 69 millions d'euros à la clôture de l'exercice (65 millions d'euros au 31 août 2018).

- Le 9 octobre 2015, la société française *Octoplus* a saisi l'Autorité de la concurrence d'une plainte concernant plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurants, dont Sodexo Pass France. Suite à l'audition des parties concernées, l'Autorité de la concurrence a décidé le 6 octobre 2016 de poursuivre l'instruction sur le fond sans prononcer de mesures conservatoires.

Le 27 février 2019, les services d'instruction ont adressé à Sodexo Pass France leur rapport final. Le Groupe a contesté les deux griefs notifiés dans son mémoire en réponse en date du 29 avril 2019. La séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 18 juillet 2019 et sa décision pourrait être rendue avant la fin de l'année 2019.

L'Autorité de la concurrence dispose d'un large pouvoir d'appréciation lui permettant de déterminer au cas par cas les sanctions pécuniaires qu'elle prononce en vertu des principes d'individualisation et de proportionnalité. Compte tenu de la difficulté à évaluer dans quelles mesures l'Autorité de la concurrence prendra en compte les arguments avancés par Sodexo Pass France pour sa

défense et au regard des multiples facteurs concourant le cas échéant à la détermination d'une amende, il est impossible d'estimer de manière fiable le montant de la sanction encourue en cas de décision défavorable, sans exclure qu'il pourrait éventuellement avoir un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Dans ce contexte, aucune provision n'a été constituée au 31 août 2019 au titre de cette procédure.

- Au Brésil, une différence d'interprétation oppose Sodexo et ses principaux concurrents à l'administration fiscale sur la déductibilité des taxes PIS/COFIN sur certains achats qui sont effectués à un taux zéro. Les procédures sont toujours en cours et le Groupe estime que ses chances de succès dans ces procédures sont bonnes et n'a donc pas jugé nécessaire à ce stade de provisionner les crédits déduits à ce jour.
- Le 28 janvier 2019, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu sa décision dans le cadre de la procédure qui l'opposait à l'Etat hongrois. A la suite des changements législatifs et réglementaires hongrois intervenus sur le marché des titres-restaurant et titres-alimentation, Sodexo avait déposé auprès du CIRDI, en juillet 2014, une requête aux fins d'arbitrage à l'encontre de l'Etat hongrois. La décision rendue, favorable à Sodexo, prévoit le versement par l'Etat hongrois d'une indemnité d'environ 73 millions d'euros, hors intérêts, au bénéfice de Sodexo. Cette décision constitue une étape importante dans le processus de résolution de ce litige. Toutefois, l'Etat hongrois ayant formé un recours en annulation contre cette décision le 27 mai 2019, le Groupe a considéré prématuré de comptabiliser un produit.

À la connaissance de la Société Sodexo, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou aurait eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société Sodexo.

Par ailleurs, le Groupe Sodexo est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe Sodexo ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

4.28 Événements postérieurs à la clôture

La société prend acte de la décision du 18 décembre 2019 de l'Autorité de la concurrence française de sanctionner plusieurs émetteurs de cartes-restaurant en France pour des pratiques mises en œuvre dans ce secteur, dont Sodexo Pass France. L'amende de 126 millions d'euros sera probablement exigible au troisième trimestre de l'exercice débuté le 1^{er} septembre 2019.

Sodexo conteste avec la plus grande fermeté cette décision qui témoigne d'une appréciation totalement erronée des pratiques en cause et du fonctionnement du marché. En effet, Sodexo réfute le caractère anticoncurrentiel des échanges d'informations via la Centrale de Règlement des Titres, lesquels ne présentaient aucun caractère stratégique. Le grief de verrouillage du marché est tout aussi injustifié dès lors, notamment, que le marché se caractérise par l'entrée de plusieurs nouveaux acteurs. Sodexo a donc décidé de faire appel de cette décision.

A la date d'arrêtés des comptes par le Directoire, Sodexo travaille avec ses conseils sur l'analyse de la décision rendu par l'Autorité de la concurrence afin de préparer son recours en appel. Dans ce contexte, la société n'est pas en mesure de chiffrer une éventuelle provision.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêtés des comptes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

5. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Exposition aux risques sur les taux de change et d'intérêt

Les politiques du Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales et les financements externes en devise doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

5.1.1 Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Au 31 août 2019, comme au 31 août 2018, la quasi-totalité des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution de 0,5 % des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

5.1.2 Analyse de sensibilité aux taux de change et exposition au risque de change sur les principales devises

Le Groupe Sodexo étant présent dans 67 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar US. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Le Groupe a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

IMPACT D'UNE APPRECIATION DE 10 % DES TAUX DE CHANGE DES DEVICES PAR RAPPORT A L'EURO (en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2019				AU 31 AOÛT 2018			
	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL	IMPACT SUR LE RESULTAT AVANT IMPOT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL	IMPACT SUR LE RESULTAT AVANT IMPOT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES
Dollar US	911	45	37	245	828	55	40	237
Real brésilien	112	20	20	86	104	21	19	77
Livre sterling	190	16	16	66	178	10	14	83

5.2 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2019 sont décrites en détail dans la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2019, plus de 99 % de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux (91% au 31 août 2018) et le financement bancaire assurait moins de 1 % des besoins du Groupe (9% au 31 août 2018). Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2019 et 2029.

5.3 Exposition aux risques de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

Les politiques et procédures du Groupe sont de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. De plus, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients au cours de l'exercice.

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, le Groupe Sodexo a mis en place en 2010-2011, un mécanisme de *cash pooling* international entre les principales filiales, avec droit de compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe Sodexo.

La contrepartie maximale est d'environ 18 % (14 % au 31 août 2018) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

5.4 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe Sodexo gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe Sodexo, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération du *cash-flow*.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net du Groupe définis par la Direction et communiqués au marché, à savoir notamment un ratio d'endettement net/capitaux propres inférieur à 75 %. Le taux d'endettement net est défini comme la différence entre les dettes financières brutes et la trésorerie globale qui correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses moins les découverts bancaires, rapportée aux capitaux propres et intérêts minoritaires.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Bellon S.A. détient 42,22 % du capital du Groupe Sodexo, société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux, et 56,2 % des droits de vote exerçables.

Compte tenu notamment des actions d'autocontrôle que le Groupe Sodexo détient et de la participation dans Bellon S.A. que le groupe Sodexo détient, le pourcentage d'intérêt de Bellon S.A. dans le Groupe Sodexo ressort à 37,2%. Les principaux agrégats financiers du Groupe Sodexo sont les suivants (en millions d'euros sur la base des comptes établis selon les normes IFRS – ces agrégats sont présentés à 100%) :

(en millions d'euros)	2018-2019	2017-2018
Chiffre d'affaires	21 954	20 407
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 059	997
Résultat net	686	665
Résultat global	1 040	485

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Au 31 août 2018
Actifs non courants	9 455	7 944
Actifs courants	8 012	7 336
TOTAL DE L'ACTIF	17 467	15 280
Total capitaux propres	4 498	3 328
Passifs non courants	4 722	4 330
Passifs courants	8 247	7 622
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	17 467	15 280

Le montant total des dividendes versés par le Groupe Sodexo au cours de l'exercice s'élève à 403 millions d'euros, en prenant en compte un dividende par action de 2,75 euros, la majoration du dividende de 0,275 euro pour les actions éligibles et en déduisant l'autocontrôle.

Les principales sociétés du Groupe Sodexo consolidées à la clôture de l'exercice présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres de Sodexo. Les autres entités représentent individuellement moins de 0,8 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe Sodexo et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

	INTERETS %	CONTROLE %	ACTIVITE PRINCIPALE	PAYS
France				
Sodexo SA			Holding	France
Sodexo Entreprises (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Santé Médico Social			Sur Site	France
Société Française de Restauration et Services (consolidé)			Sur Site	France
Segsmhi (Le Lido)			Sur Site	France
Sogeres			Sur Site	France
Lenôtre SA (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Pass France SA			Avantages et Récompenses	France
Crèche Attitude (consolidé)			Sur Site	France
Foodchéri	87 %	87 %	Sur Site	France
Sodexo Pass International SAS			Holding	France
Sofinsod SAS			Holding	France
Etin SAS			Holding	France
Amérique				

	Sodexo do Brasil Comercial SA (consolidé)			Sur Site	Brésil
	Sodexo Pass do Brasil Serviços E Comércio SA			Avantages et Récompenses	Brésil
	Sodexo Pass Do Brazil Servicos de Inovacao Ltda			Avantages et Récompenses	Brésil
	Sodexo Facilities Services Ltda			Sur Site	Brésil
	Sodexo SAS			Sur Site	Colombie
	Sodexo Canada Ltd (consolidé)			Sur Site	Canada
	Centerplate Canada			Sur Site	Canada
	Sodexo Chile SA (consolidé)			Sur Site	Chili
	Sodexo Soluciones de Motivacion Chile SA			Avantages et Récompenses	Chili
	Sodexo, Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
	Centerplate Ultimate Holdings, Corp.			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Remote Sites LLC			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Remote Sites USA Inc.			Sur Site	États-Unis
	CK Franchising Inc.			Sur Site	États-Unis
	Circle Company Associates, LLC			Sur Site	États-Unis
	Denali Universal Services LLC			Sur Site	États-Unis
	Inspirus LLC			Avantages et Récompenses	États-Unis
	Sodexo Global Services, LLC			Holding	États-Unis
	Sodexo Pérou SAC			Sur Site	Pérou
Europe					
	Sodexo Services GmbH (consolidé)			Sur Site	Allemagne
	Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
	GA-tec Gebäude und Anlagentechnik GmbH			Sur Site	Allemagne
	Sodexo Services Solutions Austria GmbH			Sur Site	Autriche
	Sodexo Belgium SA (consolidé)			Sur Site	Belgique
	Imagor SA			Avantages et Récompenses	Belgique
	Sodexo Pass Belgium SA (consolidé)			Avantages et Récompenses	Belgique
	Compagnie Financière Aurore International			Holding	Belgique
	Rydoo N.V.			Avantages et Récompenses	Belgique
	Sodexo Iberia SA (consolidé)			Sur Site	Espagne
	Centerplate ISG Espana SL	60 %	60 %	Sur Site	Espagne
N	Novae Restauration SA			Sur Site	Suisse
	Sodexo Italia SPA (consolidé)			Sur Site	Italie
	Sodexo Nederland BV (consolidé)			Sur Site	Pays-Bas
	Sodexo Pass Česka Republika AS			Avantages et Récompenses	République tchèque
	Centerplate UK Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Ltd (consolidé)			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Global Services UK Ltd			Holding	Royaume-Uni
	Sodexo Motivation Solutions UK Ltd			Avantages et Récompenses	Royaume-Uni
	Sodexo Ventures UK Limited			Holding	Royaume-Uni
N	AIP Catering Limited			Sur Site	Royaume-Uni
N	GCG Holdings Limited			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Finances USD Ltd			Holding	Royaume-Uni
	Sodexo Holdings Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Purchasing Systems Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Management Services Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Finance Designated Activity Company			Holding	Irlande
	Sodexo Pass Romania Srl			Avantages et Récompenses	Roumanie
	Sodexo Avantaj Ve Odullendirme Hizmetleri AS			Avantages et Récompenses	Turquie
	Sodexo AB			Sur Site	Suède
Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique					
	Sodexo Australia Pty Ltd (consolidé)			Sur Site	Australie
	Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd			Sur Site	Australie
	Sodexo Food Solutions India Private Ltd			Sur Site	Inde
	Sodexo (China) Enterprise Management Services Co., Ltd			Sur Site	Chine
	Sodexo Management Company Ltd Shanghai			Sur Site	Chine
	Sodexo Services Asia			Holding	Singapour
	Teyseer Services Company LLC	49 %	49 %	Sur Site	Qatar
	Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	49 %	49 %	Sur Site	Émirats arabes unis

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros HT)	PRICEWATERHOUSECOOPERS		KPMG	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
Certification des comptes individuels et consolidés				
Bellon S.A.	0,1	0,1	0,1	0,1
Filiales intégrées globalement	4,4	4,9	2,8	4,1
SOUS-TOTAL	4,5	5,0	2,9	4,2
Services autres que la certification des comptes				
Bellon S.A.				
Filiales intégrées globalement	0,6	0,6	0,4	0,2
SOUS-TOTAL	0,6	0,6	0,4	0,2
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5,1	5,6	3,3	4,4